



AVIS ET INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate Longue Organisée par le Yacht Club de Saint-Cast

Lundi 22 juillet 2024 A disposition du Comité de Course : 10h30

1 - Inscriptions

Soit :

- a) Sur le site du Yacht Club de Saint-Cast <http://www.ycsc.com/>
- c) Par VHF canal 77, au plus tard 15 mn avant le départ de la régates.

Important

Tous les bateaux doivent pouvoir être identifiables par un N° de voile
Les Régates sont gratuites, Licences obligatoires.

Tous les abandons doivent être signalés au Yacht Club de Saint-Cast par VHF canal 77.

2 - Règles applicables

- Les règles de course à la voile 2021/2024.
- Les prescriptions de la FFV.
- Le présent avis de course/instruction de course.

3 - Admission

Types de bateaux : Habitables et Quillards

4 - Programme prévisionnel

Régate en **une manche** sur parcours côtier ou parcours construit.

Mise à disposition du comité de course à 10h30 à proximité des bouées Jaunes mouillées dans l'Est et à l'extérieur du Mouillage du port de la Garde.

Proclamation des résultats : 19h au Club House du Yacht Club de Saint-Cast sauf annonce VHF précisant la date, le lieu et l'heure.

5 - Parcours

Le parcours de la régates sera défini en fonction du vent et de la force de la mer au plus tard 15 mn après la mise à disposition, il sera alors diffusé aux participants par VHF canal 77.

La liste des parcours est disponible sur le site du YCSC.

6 - Calcul des temps compensés

IRC Go

7 - Décharges de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de prendre le départ ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

8 - informations et renseignements

Téléphone : 06 62 71 94 57 et internet : <http://www.ycsc.com/>.